



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
12 avril 2016
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 29 février 2016, à 10 heures

Président : M. Bhattarai (Président) (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Organisation des travaux

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation

Point 131 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat

Point 140 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-03182X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Organisation des travaux (A/C.5/70/L.25)

1. **Le Président** invite la Commission à examiner le programme de travail proposé pour la première partie de la reprise de la soixante-neuvième session, établi sur la base de la note du Secrétariat concernant l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/70/L.25).

2. **M. Bamrungphong** (Thaïlande), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe s'engage à examiner soigneusement tous les points de l'ordre du jour, y compris ceux dont l'examen a été reporté lors de la soixante-neuvième session. Il espère en particulier que les délégations discuteront de façon constructive des modalités de fonctionnement du Comité consultatif, car l'examen de cette question ne doit plus être ajourné.

3. Le Groupe s'inquiète de l'état d'avancement de la documentation pour la reprise de la session. Bien que la situation se soit notablement améliorée, la publication tardive de rapports importants demeure un problème chronique qui empêche la Commission d'accomplir sa tâche efficacement. Il faut s'efforcer d'améliorer les méthodes de travail de la Commission en veillant à soumettre les rapports du Secrétariat et du Comité consultatif dans les délais requis et dans toutes les langues officielles.

4. Le Groupe regrette que le Secrétaire général n'ait pas encore formulé de proposition détaillée sur la façon dont le Secrétariat, notamment le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, les commissions régionales et le Compte de l'Organisation des Nations Unies pour le développement, entend mener de manière efficace et efficiente, dans le cadre du système des Nations Unies, les activités prescrites d'appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, comme le demande la résolution 70/247 de l'Assemblée générale. Cette carence soulève des questions sur le sérieux avec lequel le Secrétariat se conforme aux mandats que lui confie l'Assemblée générale. Le Groupe espère recevoir une communication officielle du Secrétaire général clarifiant les raisons de cette incapacité de respecter les délais arrêtés et définissant un calendrier clair pour la soumission d'une proposition au Comité consultatif.

5. Compte tenu de la soumission tardive d'informations aux États Membres lors de la partie principale de la session, le Groupe espère que le Secrétaire général établira un rapport d'ensemble qui répondra pleinement aux mandats de l'Assemblée et aux préoccupations des États Membres concernant le financement adéquat du système des Nations Unies dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qui accordera une attention égale aux échelons international et régional.

6. **M. Cortorreal** (République dominicaine), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que la Communauté est profondément préoccupée par la présentation retardée d'une proposition détaillée concernant l'exécution efficace et efficiente des mandats en appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Secrétariat doit exécuter les mandats que lui prescrit l'Assemblée et donner la priorité au Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin de refléter l'importance que lui accordent les États Membres.

7. La Communauté est également préoccupée par le retard constaté dans la modification des Statut et Règlement du personnel, conformément à la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur le Régime commun des Nations Unies. La soumission tardive des rapports entrave la capacité des États Membres de prendre des décisions en connaissance de cause et influe négativement sur l'exécution des mandats. Le Secrétariat est donc appelé à prendre les mesures qui s'imposent pour accélérer la soumission des rapports dont est saisie l'Assemblée.

8. Le manque de progrès dans l'examen des dispositifs actuels de financement et de soutien des missions politiques spéciales est un autre sujet de préoccupation, l'examen de cette question ayant été reporté plusieurs fois. Il est à espérer qu'une réforme d'ensemble sera engagée lors de la reprise de la session. Les États Membres doivent s'employer résolument à dégager des positions communes et améliorer le système actuel qui a montré ses limites. À cet égard, l'orateur prend note des vues du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Les décisions prises doivent être honorées et il est temps de progresser dans le traitement de cette

question. Les États Membres ont la responsabilité collective de relever les défis qui se posent à l'Organisation à cet égard.

9. En ce qui concerne les modalités de fonctionnement du Comité consultatif, la Communauté est consciente du rôle crucial que joue ce comité en tant qu'organe d'experts indépendant qui donne des avis à l'Assemblée et à la Cinquième Commission sur l'exécution de fonctions qui ont des incidences importantes sur les Nations Unies et les organismes spécialisés. Le champ d'intervention de l'Organisation s'est élargi et le besoin de ressources est de plus en plus grand. Il faut donc revoir les modalités de fonctionnement du Comité consultatif, y compris les conditions de service de ses membres, en reconnaissance de son statut renforcé et pour permettre à ses membres d'exécuter leurs tâches comme il convient.

10. Il faut aussi prendre des mesures pour renforcer la transparence aux niveaux institutionnel et individuel afin d'améliorer le fonctionnement administratif et budgétaire de l'Organisation. Il importe en outre d'assurer l'indépendance du Corps commun d'inspection (CCI). Enfin, les délégations doivent tout faire pour que la Commission achève ses travaux dans les délais requis.

11. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des États africains, dit que la Commission doit appliquer strictement les principes d'intégration, d'ouverture et de transparence dans la conduite des négociations et éviter les discussions fermées en petits groupes. Il faut aussi que le programme de travail soit adapté aux progrès dans les négociations.

12. Le volume de travail de la Commission est plus chargé par rapport aux précédentes sessions, mais le temps alloué aux travaux n'a pas changé. Il faut donc trouver des idées nouvelles pour boucler les travaux dans les délais et, à cette fin, les documents doivent être diffusés à temps.

13. Le Groupe attend avec impatience la conclusion des négociations sur le dispositif de financement et de soutien des missions politiques spéciales et les modalités de fonctionnement du Comité consultatif. Il n'acceptera aucune idée qui ne sortirait pas du cadre habituel. Malheureusement, la Commission n'a pas réussi à mener à bonne fin ses négociations sur la gestion des ressources humaines à la soixante-

neuvième session. Le Groupe demeure ouvert à toute idée sur la manière de procéder.

14. En ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Groupe regrette profondément que le Secrétaire général n'ait pas encore présenté une proposition de financement comme l'a demandé l'Assemblée générale. Il s'inquiète également de ce que les apports de chacun des principaux acteurs concernés, notamment les fonds, programmes et organismes spécialisés, n'aient pas encore été récapitulés, que plusieurs problèmes demeurent sans réponse et que les organismes et départements du système des Nations Unies ne se soient pas accordés sur la manière de traiter cette question. La performance du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires qui l'entourent sera évaluée sur la base de l'approche qu'ils retiendront pour traiter ces questions et non pas sur le nombre de voyages qu'ils auront effectués dans le monde au cours de ce mandat.

15. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats, l'Albanie, le Monténégro, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; le pays du processus de stabilisation et d'association, la Bosnie-Herzégovine; et en outre l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, dit qu'il importe que tous les documents soient soumis dans les délais et dans toutes les langues officielles de l'Organisation car cela favorise la qualité et la célérité des travaux. Plusieurs rapports sur la gestion des ressources humaines datent de 18 mois. C'est à la soixante et onzième session que la Commission sera saisie de rapports à jour sur toutes les questions concernant la gestion des ressources humaines. Il faut traiter de façon pragmatique d'autres questions dont l'examen a été ajourné lors de précédentes sessions, y compris celle du système des coordonnateurs résidents. Les questions nouvelles, telles que les travaux de construction et la gestion des biens immobiliers ou les missions politiques spéciales, méritent également la plus grande attention.

16. À la suite de l'adoption du projet de budget-programme pour le nouvel exercice budgétaire, les montants des prévisions révisées qui seront présentés doivent correspondre aux activités prescrites et respecter les procédures budgétaires en vigueur. S'agissant notamment des prévisions révisées concernant l'avenir des opérations de paix de l'Organisation et le rapport attendu sur le Programme

de développement durable à l'horizon 2030, il va sans dire que les principes d'efficacité, d'efficience et de discipline budgétaire sont plus que jamais cruciaux au moment où des défis croissants ou nouveaux suscitent de nouvelles fonctions et de nouveaux mandats, qui appellent de nouvelles approches.

17. Des propositions détaillées doivent être faites en ce qui concerne les initiatives porteuses de changements majeurs de façon à éviter les approches fragmentaires de la budgétisation. Cela signifie que la gestion doit être axée sur les résultats et que les mandats et les ressources doivent s'inscrire dans de nouvelles priorités et être redéployées. La délégation de l'Union européenne demande des clarifications sur les modalités et le moment de la présentation de ces initiatives de changement compte tenu du volume de travail particulièrement chargé de la Commission. Il existe encore des marges importantes pour améliorer le fonctionnement des Nations Unies en tirant parti des nouvelles plateformes des technologies de l'information, qui peuvent apporter à l'Organisation plus de souplesse et de mobilité. L'Union européenne demeure attachée à l'établissement d'une collaboration étroite avec tous les partenaires dans un esprit constructif d'ouverture et de transparence favorisant les décisions consensuelles.

18. **M. Guo Xuejun** (Chine) dit que la Commission doit améliorer ses méthodes de travail et être plus rigoureuse, ce qui permettrait à l'Organisation dans son ensemble de gagner en efficacité. Il importe également de renforcer la coordination entre les États Membres, le Secrétariat et le Comité consultatif pour permettre à la Commission de mener ses travaux à bonne fin dans les délais.

19. Alors que commence la première année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est regrettable que le Secrétariat n'ait pas encore soumis de rapport sur cette question. Il est à espérer que cela sera fait à temps de façon à pouvoir dégager les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme.

20. Les États Membres ont montré qu'ils soutenaient fermement le travail de la Commission, mais ce soutien doit être traduit en actions pragmatiques. Concernant le financement des missions politiques spéciales, la délégation chinoise est prête à participer constructivement aux délibérations afin de parvenir à une décision consensuelle.

21. Le Secrétariat doit améliorer sa gestion interne et sa discipline financière et faire un usage judicieux des ressources allouées par les États Membres. Il doit mettre en œuvre les recommandations du Corps commun d'inspection et du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que les mesures approuvées par l'Assemblée générale pour renforcer la gestion interne. Enfin, l'Organisation doit veiller au strict respect du budget approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017.

22. **M. Minami** (Japon) dit que les contributions positives du Secrétariat et du Bureau, ainsi que la souplesse dont ont fait preuve les États Membres, ont permis à la Commission d'achever ses travaux dans les délais lors de la partie principale de la session. La Commission est maintenant saisie de plusieurs questions importantes et il est vital de tirer parti de la dynamique déjà créée. Le Secrétariat et le Comité consultatif doivent veiller à la diffusion des documents dans les délais prescrits. La délégation japonaise participera à toutes les discussions dans un esprit positif et constructif de recherche de consensus sur tous les points conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

23. **M^{me} Coleman** (États-Unis d'Amérique) dit que le Secrétaire général a initié plusieurs initiatives de réforme cruciales pour rendre l'Organisation plus moderne, plus réactive et plus efficace. Il est important de saisir toutes les occasions pour apporter le changement et veiller à ce que ces réformes puissent apporter tout ce qui en est attendu.

24. Le Secrétariat doit veiller à la mise en œuvre intégrale du progiciel de gestion intégrée Umoja, des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de la stratégie Informatique et communications. Il doit aussi poursuivre le travail de réflexion et d'élaboration des réformes qui ne sont pas encore en place, dont le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat. Toutes ces réformes, et d'autres telles que celles de la mobilité et de la gestion souple de l'espace de travail, constituent les éléments vitaux et étroitement imbriqués de l'initiative de changement qui rendra l'Organisation des Nations Unies encore meilleure.

25. La délégation américaine attend avec impatience l'examen du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève et les mesures qu'il conviendra de prendre pour promouvoir la bonne

gouvernance et la transparence. En outre, le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'informatique et les communications devrait être d'un précieux apport au regard des défis que pose la mise en œuvre, à l'échelle de l'Organisation, d'une stratégie globale des technologies de l'information et de la communication.

26. En ce qui concerne la construction, la mise en place d'un programme rationalisé de maintenance dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers et l'utilisation la plus efficiente de l'espace à la faveur de stratégies de gestion souple de l'espace de travail, constituent des éléments clés d'une stratégie plus large d'amélioration de la gestion des biens de l'Organisation. Conjugués aux réformes telles qu'Umoja et au dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat, ces efforts contribueront à exploiter au mieux l'action de l'Organisation à l'échelle mondiale.

27. La prévention des conflits est essentielle à la paix et la stabilité dans le monde. La délégation américaine tient à ce que la mission politique spéciale au Burundi et d'autres activités dont celles qui concerne la République islamique d'Iran et Al-Qaida soient financées dans l'objectif d'atteindre les objectifs arrêtés par les États Membres. Enfin, l'oratrice dit attendre avec impatience le rapport du Secrétaire général sur la manière dont l'Organisation établira de nouvelles priorités en ce qui concerne les ressources et les activités afin d'aider comme il convient les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable.

28. **M. Khalizov** (Fédération de Russie) dit qu'il faut accorder une attention particulière à la gestion des ressources humaines lors de la reprise de la session. L'ajournement de certaines décisions rend compte de l'existence de sérieuses divergences entre les États Membres et de réticences à adopter diverses propositions formulées par le Secrétaire général. La mobilité est une question particulièrement cruciale. Il est à espérer que la Commission recevra de plus amples informations sur cette question et son impact potentiel sur les activités de l'Organisation.

29. S'agissant des projets d'équipement, il est important d'examiner de près et de bien justifier le recours à la méthode d'entretien des biens basée sur la réalisation d'investissements progressifs, car elle a des implications financières importantes. L'Assemblée doit

prendre des décisions sur les projets de remise en état ou de construction de biens au cas par cas.

30. Une autre question a des incidences financières importantes pour l'Organisation. Il s'agit de la manière d'honorer les obligations relatives aux assurances médicales des retraités de l'Organisation. La délégation russe n'est pas convaincue des avantages supposés du régime de capitalisation par rapport au système actuel de répartition et estime qu'il est trop tôt pour prendre une décision de fond à cet égard.

31. Il est regrettable que la Commission n'ait pas pu approuver des propositions sur les modalités de fonctionnement du Comité consultatif, sachant que la charge de travail des experts du Comité n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Le Comité consultatif devrait être transformé en organe permanent et les conditions de travail de ses membres mériteraient d'être améliorées. Il est souhaitable qu'une décision positive soit prise sur cette question sans plus tarder. Enfin, la délégation russe rappelle qu'elle a toujours appuyé les travaux du Corps commun d'inspection, qui doit pouvoir bénéficier de ressources suffisantes pour accomplir pleinement sa mission.

32. **Le Président** considère que la Commission souhaite approuver le programme de travail proposé, étant entendu qu'il pourra être aménagé selon que de besoin pour tirer le meilleur parti du temps disponible avec l'avancement de la première partie de la reprise de la session.

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation (A/70/7/Add.41 et A/70/660)

33. **M. Boyd** (Directeur de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux), présentant le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation (A/70/660), dit que le système montre comment différents acteurs contribuant aux activités de préparation, de prévention, d'intervention et de relèvement dans des situations d'urgence doivent collaborer pour assurer la résilience de l'Organisation lorsque celle-ci est confrontée à des événements pouvant perturber son action. Le rapport résume la mise en œuvre du système au Siège des Nations Unies, à New York, ainsi que dans les bureaux

extérieurs, dans les commissions régionales et dans les missions de terrain du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques. Le rapport montre aussi comment la stratégie d'extension du système aux organismes spécialisés, fonds et programmes a été couronnée de succès et donne des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du système dans ces entités.

34. Au Siège des Nations Unies, les départements de la gestion, de la sûreté et de la sécurité et de l'information collaborent de façon régulière, tout comme le font les organes créés spécialement pour la gestion des situations d'urgence comme l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises, la Cellule de gestion des crises et le Centre pour les opérations d'urgence. Le système de gestion de la résilience de l'Organisation a été présenté aux membres de ces entités et des cours en ligne sur les préparations d'urgence, ainsi que des formations, ont été mis en place pour améliorer la capacité d'action des fonctionnaires dans les situations d'urgence.

35. Des progrès notables ont été réalisés dans l'élaboration et la mise en place du système de résilience de l'Organisation au sein du régime commun des Nations Unies. Les bureaux extérieurs et les commissions régionales notamment ont signalé les progrès impressionnants accomplis dans la mise en place du système, ce qui a permis de faciliter la gestion conjointe des situations d'urgence par tous les organismes des Nations Unies sur les mêmes lieux et de créer des synergies porteuses de plus-values. Après que le système ait été pleinement mis en place au Siège pour les départements des opérations de maintien de la paix, de l'appui aux missions et des affaires politiques, cette politique a été présentée aux bureaux extérieurs qui ont eu pour mission d'achever complètement sa mise en place à l'été 2016. Une évaluation de l'état d'avancement de cette politique a été conduite dans toutes les missions de maintien de la paix et dans les missions politiques spéciales. Les actions d'appui à distance et l'examen des plans d'urgence dans les missions de maintien de la paix sont en cours. Des missions d'assistance ont été dépêchées auprès de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), respectivement en décembre 2015 et février 2016. Les dates d'autres missions d'assistance doivent être confirmées.

36. Le système a été approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion et par le Conseil des chefs de secrétariat à la fin de 2014. On s'emploie actuellement à initier ou à renforcer la mise en œuvre du système dans 16 organismes spécialisés, fonds et programmes.

37. La gestion de la résilience de l'Organisation implique des actions de coordination, d'harmonisation et d'intégration entre les différentes parties prenantes associées dans les activités de préparation, de prévention, d'intervention et de relèvement. Le système est un moyen de gestion d'urgence qui s'appuie sur les capacités existantes et les tâches prescrites aux départements, fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies. Il ne faut pas le considérer comme un programme ou un projet monolithique ayant un début et une fin. Il reflète plutôt une manière permanente d'agir intelligemment en intégrant les éléments de la gestion des situations d'urgence dans l'activité quotidienne. Les seuls coûts que le système induit sont ceux qui concernent la coordination.

38. Le système comporte des indicateurs clés de performance qui constituent autant de critères pour mesurer les progrès accomplis. Ces indicateurs couvrent cinq domaines : la politique; la gouvernance; la maintenance, l'exercice et l'examen; la gestion du risque et la planification. Les indicateurs de politique permettent d'évaluer les possibilités qu'offre une politique de gestion de la résilience de l'Organisation et sa diffusion, y compris dans ses caractéristiques d'intégration et d'harmonisation. Les indicateurs de gouvernance permettent de vérifier si le contrôle de la production et de la mise en œuvre des prestations fournies est effectué de façon claire et au moyen des structures existantes. S'agissant de la maintenance, de l'exercice et de l'examen, le système prévoit des formations systématiques, tandis que l'expérience de la gestion de situations d'urgence réelles ou les exercices de simulation constituent les sources les plus importantes d'examen et d'amélioration du système. La gestion des risques couvre les risques opérationnels que prévoient les registres de gestion des risques des entreprises. Le système exige que des évaluations de risque soient conduites dans le cadre d'une approche globale et systémique couvrant les risques liés à la sécurité, la médecine et la continuité de l'activité. Pour être adaptés aux besoins, les plans d'urgence doivent être harmonisés et mis à jour régulièrement.

39. En plus de la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation, le Siège a appliqué 25 recommandations découlant de l'analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan Sandy. La vulnérabilité du Siège à de graves inondations a été atténuée et le degré de préparation à cette éventualité largement renforcé.

40. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/7/Add.41), dit que le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis dans l'application des principes du système de gestion de la résilience de l'Organisation dans tout le système des Nations Unies, qui repose sur une démarche systémique de coordination, d'harmonisation et d'intégration des différents éléments formant le dispositif de gestion des situations d'urgence dans l'ensemble du système. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée de prendre note de ces progrès.

41. Il importe de cerner les coûts de toutes les activités d'appui à la résilience de l'Organisation. La mise en place du progiciel de gestion intégré dans les entités des Nations Unies devrait faciliter le calcul de ces coûts. Les actions conduites pour évaluer les risques liés à la gestion des situations d'urgence doivent être coordonnées avec le cadre général de gestion des risques en vigueur au sein de l'Organisation.

42. **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, prend note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation et se félicite de l'élaboration des indicateurs de performance qui permettent de mesurer les progrès accomplis. Le Groupe prend également acte de la mise en œuvre du système dans les bureaux extérieurs, les commissions régionales et les missions hors Siège, ainsi que dans les fonds, programmes et organismes spécialisés du système des Nations Unies. L'oratrice demande dans quelle mesure des entités travaillant dans le même environnement ont harmonisé et rationalisé l'initiative.

43. Le Groupe prend acte des efforts déployés par le Secrétaire général pour évaluer et gérer les risques dans le contexte du cadre de gestion des situations d'urgence, mais souligne qu'il importe d'associer les

pays hôtes dans la planification d'urgence au niveau des pays.

44. En ce qui concerne les coûts de mise en œuvre du système, le Groupe rappelle que dans sa résolution 68/247 B, l'Assemblée générale avait demandé que les rapports sur cette question comportent un état détaillé des coûts afférents au système. Malheureusement, le rapport n'a pas entièrement donné suite à cette demande. Le Groupe demande un état détaillé de l'ensemble des coûts du système. Il souhaite également obtenir des informations récentes sur les dispositifs de partage des coûts et sur la participation des pays hôtes à la mise en place du système. Enfin, le Groupe sollicite un complément d'informations sur la couverture assurance à la suite de l'analyse du retour d'expérience concernant l'ouragan Sandy.

Point 131 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite)

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/70/569, A/70/585 et A/70/608)

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/70/581, A/70/607 et A/70/755)

45. **M. Mkumba** (Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes), présentant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/70/569), dit que ce plan prévoit la rénovation du complexe de l'Office des Nations Unies à Genève pour répondre aux besoins de l'Organisation et remédier aux problèmes de santé, de sécurité et de conditions de travail. Le rapport, qui a été transmis au Secrétariat le 23 novembre 2015, répond à la demande formulée par l'Assemblée générale en décembre 2013. Celle-ci avait demandé au Comité des commissaires aux comptes d'engager des activités de contrôle et de lui faire rapport sur la question.

46. Le projet, dont la mise en œuvre devrait comporter deux phases, aura un coût estimé à 836,5 millions de francs suisses (soit 869,54 millions

de dollars) et s'achèvera en 2023. La construction du nouveau bâtiment doit commencer en 2017 et s'achever en 2019. La rénovation des bâtiments existants s'étalera jusqu'en 2023.

47. Si le Comité n'a aucune objection au lancement des travaux comme le prévoit l'Administration, il se préoccupe de l'achèvement du projet dans les délais et de son coût global. L'équipe de gestion du Plan stratégique patrimonial s'est réellement efforcée de tenir compte des enseignements à tirer des précédents projets, et notamment du plan-cadre d'équipement, mais le Comité estime que le véritable test est de savoir avec quelle efficacité ces enseignements sont mis en pratique. De même, si la structure de gouvernance mise en place est dans une large mesure satisfaisante, on ne pourra véritablement mesurer son efficacité que lorsqu'elle fonctionnera effectivement. Le calendrier prévu s'agissant des approbations des demandes de financement et des avancées du projet est très optimiste et cela risque de poser problème à l'Administration. Compte tenu du fait que des retards ont déjà été constatés dans les activités préliminaires, la tenue de ces délais nécessitera un suivi très rigoureux des activités menées ainsi qu'une grande réactivité.

48. Il était prévu que le schéma directeur des études techniques serait achevé par le Bureau d'étude principal en mars 2015, ce qui était d'une importance critique étant donné que ce document fournit la stratégie et les orientations globales de conception qui définissent le cadre général de contrôle interne, y compris les mécanismes d'assurance de la qualité pour les futures activités de conception et de construction. Il était également prévu que l'évaluation du bâtiment et l'évaluation approfondie des sites, l'avant-projet sommaire pour le plan stratégique patrimonial, l'élaboration d'un avant-projet détaillé pour la construction du nouveau bâtiment, la rénovation du bâtiment des conférences – le bâtiment A –, la protection des archives historiques contre les incendies, l'établissement des prévisions de dépenses détaillées et les activités préparatoires en rapport avec le dossier d'appel d'offres soient achevés en 2015. Les résultats concrets attendus en 2015 n'ont pas été pleinement atteints, ce qui pourrait retarder l'exécution du projet et la consolidation des prévisions de dépenses.

49. Bien que l'équipe de gestion du plan stratégique patrimonial ait pris note de la plupart des principales

difficultés rencontrées lors de l'exécution de précédents projets, en particulier en ce qui concerne l'étude de champ, les dépenses connexes, la connaissance du marché local, le cycle de vie des actifs, les consultations avec les parties prenantes, les manuels de projet, la gestion des risques, et la gestion des changements et des imprévus, ces enseignements n'auront véritablement de valeur que s'ils sont effectivement intégrés dans la mise en œuvre du projet. L'élaboration de manuels de projet, y compris pour ce qui a trait à la gestion des changements, est importante du point de vue du contrôle interne et doit être accélérée.

50. On a enregistré des retards dans l'achèvement de nombreuses activités touchant à la conception du projet, jusqu'à 56 jours. Ces retards étaient notamment imputables à l'obtention tardive des documents archivés nécessaires aux études structurelles et géotechniques et à la présentation décalée des informations relatives aux sites aux fins de la réalisation de contrôles intrusifs, au report d'études sur certains sites déclarés inaccessibles et au retard pris dans la révision de l'avant-projet définitif.

51. Un consultant a arrêté des coûts forfaitaires en se basant sur les coûts et les conditions du marché local datant de nombreuses années, sans que ces calculs soient étayés par une analyse détaillée. Les indemnités prévues au titre de certains éléments, comme les frais généraux et les marges bénéficiaires, les honoraires des consultants et les provisions pour imprévus, semblent supérieures aux normes couramment appliquées dans le secteur. Tout en étant conscient de l'existence de diverses normes de fixation de prix dans le secteur et sachant que le montant des indemnités en question devrait être fonction de la nature et de la complexité de tel ou tel projet, il faut néanmoins que les prévisions de dépenses soient établies sur la base d'une norme en vigueur dans le secteur pertinent, cette façon de procéder étant plus transparente et plus objective, et porteuse de garanties plus solides quant au bien-fondé des prévisions de dépenses.

52. Un Conseil consultatif provisoire a été constitué et un président a été nommé pour fournir en toute indépendance des conseils au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève. Un Comité directeur a également été créé pour assurer la supervision du projet et fournir des conseils et des orientations sur les décisions à prendre concernant les études techniques, les travaux, le budget et les

modifications du cahier des charges. On notera que les mandats du Conseil consultatif et du Comité directeur ne donnent que des informations préliminaires sur les rôles et les attributions de ces deux organes et ne définissent pas clairement leurs responsabilités respectives.

53. Il est nécessaire de mener des contrôles internes rigoureux pour réduire les effets des nombreux retards enregistrés : 28 jours de retard dans l'achèvement du schéma directeur des études techniques; 45 jours de retard dans l'achèvement de l'avant-projet détaillé; 42 jours de retard par rapport au lancement de l'avant-projet détaillé correspondant à la phase I de construction du nouveau bâtiment et 56 jours de retard en ce qui concerne le lancement de l'avant-projet détaillé correspondant à la phase I de rénovation.

54. Le manuel de projet doit être actualisé pour faciliter le contrôle interne et la préparation des documents sur les justifications, les procédures et les mécanismes adoptés pour les changements liés au cahier des charges, au budget et au calendrier du projet.

55. L'Administration a confirmé au Comité que les dispositions du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU qui énoncent les principes généraux à prendre dûment en considération dans l'exécution des opérations d'achat, ainsi que celles du Manuel des achats seraient respectées. Cela inclut les dispositions relatives aux garanties (garanties de bonne exécution et de paiement, protection financière en cas de défaillance comme les pénalités). Un examen des contrats en cours a cependant révélé des retards dans la fourniture de diverses prestations et l'inexistence de clauses imposant des pénalités pour des retards imputables aux entrepreneurs. Un des contrats comportait une disposition limitant la responsabilité de l'entrepreneur, ce qui montre que les procédures d'achats ont été effectuées d'une façon bien éloignée de celles que prescrivent le Règlement financier et règles de gestion financière et le Manuel des achats de l'ONU.

56. L'évaluation et l'atténuation des risques est un élément prioritaire du plan. Les principaux risques recensés portent sur la gestion du risque de change, étant donné que le financement et l'exécution du projet font intervenir deux monnaies; les risques liés à la stratégie de maintien en condition des actifs créés; les risques relatifs aux délais stricts qui impliquent une

coordination des actions menées par diverses parties liées; les risques concernant la maîtrise du cahier des charges, aux dépenses en cas d'imprévus et à la gestion des ordres de modification et, enfin, les risques ayant trait à la protection et à la préservation des œuvres d'art. L'Administration a pris les mesures nécessaires conformément aux recommandations du Comité afin de renforcer la mise en œuvre du projet et d'atténuer les risques qu'il implique.

57. Depuis la publication du rapport, l'Assemblée générale a approuvé le cahier des charges, le calendrier du projet et les coûts prévisionnels, soit un montant maximum de 836,5 million de francs suisses pour la période 2014-2023, et a autorisé le lancement des phases de rénovation et de construction. Dans sa résolution 70/248, elle a exprimé certaines des préoccupations soulignées dans le rapport. Dans les prochains rapports sur le plan stratégique patrimonial, le Comité se penchera sur les mesures prises par l'Administration en réponse à ces préoccupations.

58. Présentant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/70/581), il dit que l'informatique et les communications apportent un appui indispensable à la large gamme d'activités que mène l'Organisation des Nations Unies, tant au Siège que sur le terrain. L'Administration estime que le budget annuel total des activités informatiques et de communications, hors Umoja, se chiffre à 663,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015 et que ces activités emploient près de 4 400 personnes et appuient plus de 70 000 utilisateurs dans 376 lieux de travail.

59. Dans son premier rapport sur l'informatique et les communications (A/67/651), le Comité a cerné les préoccupations en matière de sécurité informatique et estimé que l'Administration n'est pas parvenue à appliquer une stratégie de centralisation de ses services informatiques. Le Comité a également conclu qu'une telle stratégie ne peut pas être mise en œuvre par un service informatique central qui n'a pas l'autorité nécessaire pour imposer le changement, et qu'une stratégie informatique institutionnelle a peu de chances de réussir tant que les problèmes fondamentaux d'ordre administratif et structurel ne sont pas réglés.

60. Après l'approbation par l'Assemblée générale, en décembre 2014, de la stratégie révisée exposée dans le

rapport du Secrétaire général, à la soixante-neuvième session, sur l'informatique et les communications à l'Organisation des Nations Unies (A/69/517), le rapport actuel du Comité (A/70/581) rend compte des mesures prises par l'Administration suite aux préoccupations exprimées par le Comité dans son rapport de 2012 dans le domaine de la sécurité informatique et de l'élaboration de la stratégie Informatique et communications révisée.

61. La stratégie révisée a commencé par la restructuration du Bureau de l'informatique et des communications. Mise en œuvre par la nouvelle Directrice de l'informatique et des communications, qui a été nommée en mai 2013, cette stratégie est une première réponse aux préoccupations exprimées dans le rapport élaboré par le Comité en 2012 (A/67/651). La stratégie met l'accent sur la standardisation des politiques, applications et procédures informatiques et sur l'harmonisation des différentes structures d'appui pour mettre en place le dispositif de gouvernance, les infrastructures et les capacités techniques nécessaires. D'importantes mesures ont été prises pour améliorer la sécurité informatique. On a aussi créé des centres technologiques régionaux, des centres de données et un service d'appui à Umoja. De même, une stratégie de gestion des applications a été mise en place.

62. Cependant, un grand nombre d'activités sont encore en préparation. En attendant que les problèmes d'ordre administratif et structurel que le Comité a recensés dans son précédent rapport de 2012 soient réglés, les changements de fond seront limités. La mise en œuvre de la stratégie repose sur la collaboration et non sur des règles de fonctionnement établies et convenues. Le Secrétaire général ne compte pas publier une circulaire actualisée comportant les politiques et procédures révisées, y compris les délégations de pouvoirs, avant le premier trimestre de 2016. En outre, il n'y a pas encore d'accord sur la nature des activités nécessitant un contrôle central fort et celles qui bénéficieront d'une plus grande liberté opérationnelle.

63. L'Administration a amélioré la sécurité informatique en mettant en place un système de détection des intrusions et en mettant à jour ses politiques de sécurité des informations. Elle a renforcé la sécurité des ordinateurs et des réseaux au Siège et instauré des cours obligatoires de formation à la sécurité informatique, mais aucune entité n'a officiellement le pouvoir ni les moyens de contrôler

l'application des politiques et procédures, en particulier en dehors du Siège.

64. Le Comité n'est pas en mesure d'assurer que le calendrier d'exécution de la stratégie Informatique et communications révisée sera respecté sans dépassement budgétaire. Les progrès ont été plus lents que ce qu'avait prévu l'Administration lorsqu'elle a élaboré sa stratégie initiale en 2013. Le calendrier ambitieux adopté alors n'a pas pris toute la mesure des problèmes posés. Bien que l'Administration ait considéré qu'à ce jour, elle a mené à bien ses activités dans la limite des ressources disponibles, elle n'a pas fourni de données concernant le budget et les dépenses effectives concernant la majorité des projets qui sous-tendent la stratégie, et le Comité n'est pas certain que les budgets et les coûts sont bien encadrés et contrôlés.

65. Comme l'a demandé l'Assemblée générale, l'Administration a tenté d'établir, à titre indicatif, une projection à cinq ans du budget de l'informatique et des communications, mais a fondé sa projection sur des données incomplètes, notamment celles provenant du Département de l'appui aux missions qui représente 72 % des dépenses informatiques.

66. Le Comité a noté dans son précédent rapport (A/67/651) que la stratégie révisée devrait évoluer et être adaptée au fil du temps et ne pourrait produire les résultats escomptés sans le plein appui des chefs de toutes les unités administratives. Le Secrétaire général a souligné que le succès de la stratégie repose sur le respect de règles claires de gouvernance, une direction ferme et une utilisation optimale des ressources. Des progrès significatifs sont à faire dans ces domaines. L'Administration doit veiller à l'unité d'action en faisant preuve de fermeté et en adaptant les politiques et procédures afin d'exécuter le mandat de la Directrice générale de l'informatique et des communications. Les départements doivent adapter leurs stratégies et plans de travail à la stratégie révisée et agir concrètement pour l'appuyer.

67. Pour mettre en œuvre la stratégie, le Comité a formulé sept autres recommandations, qui ont toutes été acceptées par l'Administration, dont une partiellement. Sur les 16 recommandations formulées par le Comité dans son rapport de 2012 (A/67/651), qui ont toutes été agréées par l'Administration, deux ont été appliquées et 14 sont en voie de l'être. Malgré les problèmes soulevés dans son dernier rapport (A/70/581), le Comité note avec satisfaction que

l'Administration s'emploie résolument à mettre en œuvre ses recommandations.

68. **M. Baez** (Chef du Service de la coordination des politiques et du contrôle), présentant le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/70/585), dit que l'Administration a souscrit à sept recommandations sur les huit formulées par le Comité. Elles concernent l'élaboration de manuels de projet et la procédure de gestion des changements, la gestion des risques, les politiques de dons et de contributions volontaires, la gouvernance et les achats. L'Administration a souscrit en partie à une recommandation concernant l'estimation des coûts. Le Secrétaire général a donné des détails sur ces questions dans son rapport.

69. L'Administration remercie sincèrement le Comité pour l'esprit de coopération dans lequel il a effectué l'audit, se félicite de sa conclusion générale selon laquelle rien ne fait obstacle à l'approbation du projet, et se déclare satisfaite de la soumission du rapport avant l'approbation du projet.

70. **M^{me} Riazi** (Directrice générale de l'informatique et des communications), présentant le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/70/607), dit que l'Administration a souscrit à toutes les recommandations du Comité, à l'exclusion d'une seule qu'elle a acceptée en partie pour les raisons exposées dans le rapport. L'audit a eu lieu au huitième mois de la période de mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications qui s'étale sur 60 mois, et ce avant que l'Assemblée générale n'examine le projet de budget. À ce moment particulier, la mise en œuvre de la stratégie en était à ses débuts, mais bien des progrès ont été accomplis depuis cette date.

71. Dans le rapport du Comité et au cours de l'évaluation, il a été constaté que la gestion des ressources consacrées à l'informatique et aux communications souffre d'un manque de transparence. Bien que les structures budgétaires et la fragmentation

des activités informatiques et des communications rendent la gestion des ressources plus problématique, les mesures de gouvernance prises, les délégations de pouvoirs et la mise en œuvre d'Umoja devraient améliorer la visibilité et la prise de décision.

72. Le Comité a noté que certains éléments du cadre de prestation de services centralisés, comme les centres de données, les pôles informatiques et les centres technologiques régionaux, n'ont pas encore été créés. Certains ont cependant commencé à fonctionner après que le Comité ait fait ce constat. La consolidation des ressources relatives à l'informatique et aux communications dans un cadre de prestation de services centralisés conformément aux résolutions 69/262 et 70/248 de l'Assemblée générale doit être conduite en toute priorité.

73. L'Administration reconnaît que le Département de l'appui aux missions n'a pas communiqué de données, comme cela a été signalé par le Comité consultatif et la Cinquième Commission lors de l'examen de la mise en œuvre de la stratégie. Le Département s'est de nouveau engagé à contribuer à sa mise en œuvre. Une évaluation de la stratégie, établie à l'échelle du Secrétariat, sera présentée à la soixante et onzième session.

74. Le Comité des commissaires aux comptes a de nouveau noté l'antagonisme, déjà signalé dans son précédent rapport (A/67/651), entre la liberté opérationnelle et le contrôle central en matière de sécurité de l'information. Le mandat qui a été confiée à l'intervenante dans la résolution 69/262 est exécuté et des mesures strictes ont été prises à l'échelle de l'Organisation pour traiter cette question.

75. Il importe de renforcer la gouvernance et la transparence et éliminer la fragmentation et les doubles emplois au sein du Secrétariat, y compris dans les missions extérieures. Les cas de fragmentation recensés par le Comité sont actuellement traités par voie de consultation et par d'autres moyens institutionnels et non pas au cas par cas.

76. L'intervenante se félicite de l'esprit constructif avec lequel le Comité a mené à bien son travail de contrôle. Il a ainsi contribué très précieusement à la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications. L'application de ses recommandations permettra sans nul doute d'améliorer la gestion et l'efficacité des ressources.

77. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/70/608), dit que le Comité consultatif note les délais resserrés fixés au projet ainsi que les retards accumulés dans la réalisation. Le Comité consultatif est d'avis comme le Comité que les délais fixés doivent être respectés sans nuire à la qualité ni à la portée des réalisations prévues.

78. Le Comité consultatif partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes selon lequel il faut calculer les prévisions de dépenses de manière transparente et vérifiable et actualiser les prévisions budgétaires préliminaires et réitère sa propre recommandation relative à l'adoption d'un montant total maximum de 836,5 millions de francs suisses pour le projet de plan stratégique patrimonial, sous réserve que l'exécution annuelle du budget et des prévisions de dépenses fasse l'objet d'un examen plus approfondi.

79. En ce qui concerne la gouvernance, les responsabilités et rôles respectifs du Conseil consultatif et du Comité directeurs dans le dispositif général de gouvernance du projet devraient être définis plus clairement et plus précisément. Une fois ce dispositif approuvé par l'Assemblée générale, toute modification à y apporter devrait être soumise à l'examen de l'Assemblée générale.

80. Il est nécessaire de respecter strictement les règlements et règles de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les politiques en matière d'achats et les procédures administratives. Il est également essentiel que le Comité des commissaires aux comptes vérifie en permanence la solidité du dispositif de gouvernance, des contrôles internes et des pratiques de gestion du projet.

81. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/70/755), il dit que le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de demander au Comité des commissaires aux comptes de présenter chaque année un rapport sur les progrès réalisés, et ce pendant les cinq ans de la mise en œuvre de la stratégie. Il se dit en outre préoccupé du peu de

progrès accomplis pour ce qui est de la bonne gouvernance, de la bonne gestion et du bon fonctionnement de l'informatique au Secrétariat. Le Comité consultatif considère que la persistance de ces faiblesses compromet gravement la mise en œuvre de la stratégie (A/67/651).

82. Les demandes formulées par l'Assemblée générale concernant le rôle central de la Directrice générale de l'informatique et des communications et les délégations de pouvoirs qui lui sont accordées doivent être mises en œuvre sans délai. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'accélérer les consultations et les examens et de publier à titre prioritaire les textes administratifs pertinents, notamment la circulaire du Secrétaire général, les instructions administratives et les procédures techniques concernant le Bureau de l'informatique et des communications. Pour éviter les désaccords entre les parties prenantes mentionnés dans le rapport du Comité, qui mettent en danger l'action de l'Organisation et peuvent aboutir à une utilisation inefficace des ressources, le Secrétaire général devrait clarifier les responsabilités concernant l'informatique et les communications.

83. S'agissant des investissements, les projets concernant l'informatique et les communications doivent faire l'objet de procédures de vérification internes et de propositions à inscrire explicitement dans les documents budgétaires. Les projets ou initiatives informatiques d'un coût supérieur à un plafond déterminé, par exemple 1 million de dollars, doivent être étayés par une étude de viabilité détaillée et des informations sur les prévisions de dépenses, le tout avec un niveau de détails proportionnel à leur taille.

84. Les propositions relatives à l'informatique et aux communications figurant dans les budgets des opérations de maintien de la paix doivent être examinées au niveau central avant d'être soumises au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Le Bureau de l'informatique et des communications doit être dès le début associé à la préparation du budget et donner des instructions sur les propositions en se fondant sur les priorités générales du Secrétariat.

85. En ce qui concerne le plan d'action sur la sécurité informatique en dix points présenté par le Secrétaire général, il y a lieu d'éliminer les doubles emplois. Tous

les fonctionnaires sont tenus de suivre la formation sur la sensibilisation à la sécurité informatique.

86. Des données précises et complètes sur le budget indicatif contenant des projections sur cinq ans pour toutes les entités du Secrétariat figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications à l'Assemblée générale. Il appartient au Secrétaire général de veiller à ce que toutes les entités du Secrétariat mènent à bien les actions prescrites afin d'harmoniser leurs activités et leurs projets en matière d'informatique et de communications avec ceux qui sont prévus dans la stratégie, conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale.

87. **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance au contrôle du plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève. Les observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif sont essentielles à la mise en œuvre du projet.

88. Le décalage entre l'examen du plan par la Commission et l'introduction du rapport du Comité (A/70/569) a été préjudiciable à la prise de décision. À l'avenir, les rapports du Comité devront être présentés lorsque la Commission procède à l'examen du plan. Le Groupe prend note des conclusions et recommandations du Comité concernant les activités de 2015, de la présentation tardive de l'avant-projet détaillé, des enseignements tirés de l'exécution du Plan-cadre d'équipement et d'autres projets, du budget préliminaire et des prévisions de dépenses, de la structure de gouvernance, des contrôles internes, de la gestion des risques, des achats et de la passation de marchés.

89. Le Groupe salue les efforts déployés par l'Administration pour veiller à l'exactitude des prévisions de dépenses et souhaite que le projet soit exécuté sans dépassement de coûts. Il recommande de consigner les contributions volontaires dans le budget total et de les mentionner dans les rapports sur l'état d'avancement des travaux que le Secrétaire général présente chaque année à l'Assemblée générale.

90. Il importe de tirer parti des enseignements recueillis de l'exécution d'autres projets d'équipement en tenant compte des caractéristiques locales et de ne pas reproduire les erreurs commises lors de l'exécution du Plan-cadre d'équipement.

91. Le Secrétaire général devrait présenter des informations détaillées sur la portée et la composition de l'expertise technique, des mécanismes de prise de décision et des dispositifs opérationnels relatifs à la structure de gouvernance en définissant clairement les rôles et les responsabilités distincts du Comité directeur et du Comité consultatif.

92. En ce qui concerne le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/70/581), les rapports futurs du Comité, tout comme ses rapports sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, devraient être présentés au moment de l'examen de la question par la Commission. Les observations et recommandations du Comité demeurent valables malgré la présentation tardive du rapport. Les recommandations sur la stratégie Informatique et communications doivent être mises en œuvre.

93. Les conclusions du Comité présentées dans son dernier rapport portent sur la standardisation et l'harmonisation des politiques et procédures dans plusieurs structures d'appui; les avantages attendus de la stratégie révisée; la gouvernance et la gestion; la sécurité des informations et le calendrier et les projections budgétaires relatives à la stratégie révisée. Les recommandations du Comité, notamment sur l'évaluation des avantages attendus de la stratégie révisée, doivent être mises en œuvre.

94. Il importe d'établir une projection budgétaire exacte couvrant les bureaux extérieurs et les opérations de maintien de la paix et veiller à la mise en œuvre de la stratégie révisée sans dépassement budgétaire et dans les délais prescrits.

95. S'agissant de la gouvernance et de la gestion, il faut redoubler d'efforts pour rattraper le retard pris dans l'actualisation des mécanismes de transparence et de délégations de pouvoirs. Le Groupe souhaite davantage de renseignements concernant l'actualisation des politiques et leur mise en conformité avec l'autorité centrale qui est désormais celle de la Directrice générale de l'informatique et des communications.

Point 140 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (A/70/34 et A/70/716)

96. **M. Achamkulangare** (Président du Corps commun d'inspection), présentant le rapport du Corps commun d'inspection pour 2015 et programme de travail pour 2016 (A/70/34), dit que deux grandes entreprises se détachent dans les activités du Corps commun en 2015, l'une en lien avec son travail de fond en tant qu'unique organe de contrôle externe indépendant à l'échelle du système, doté d'un mandat étendu en matière d'inspection, d'évaluation et d'enquête et l'autre avec ses efforts incessants visant à améliorer ses procédures de travail internes. À ce titre, le Corps commun, à la demande des États Membres, a entrepris des tâches complexes en vue de déterminer l'impact de l'appui du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement, s'ajoutant à l'attention qu'il porte traditionnellement à l'amélioration de l'emploi des fonds conformément à l'article 5 de son statut.

97. Le Corps commun a poursuivi son action d'amélioration de ses procédures de travail internes par le renforcement de l'assurance qualité, l'amélioration de la gestion, le contrôle et la transparence, la proposition de nouvelles formules d'examen des rapports par les organes délibérants et l'élaboration de directives pour traiter systématiquement les observations émanant des organismes participants.

98. Le Corps commun a produit cinq rapports couvrant l'ensemble du système, un rapport sur plusieurs organismes et plusieurs lettres d'observation. Cinq autres projets lancés en 2015 doivent s'achever dans un proche avenir. Il s'est aussi employé à renforcer les activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources et à amplifier sa coopération avec diverses instances de gestion et de contrôle. Sur mandat de l'Assemblée générale, le Corps commun a en outre entrepris deux projets pilotes sur une évaluation indépendante à l'échelle du système au titre de l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement.

99. Parmi les rapports concernant le système des Nations Unies dans son ensemble qui n'ont pas encore été publiés, on citera un rapport sur l'examen, la détection et la répression de la fraude dans le système, qui a suscité l'intérêt de gouvernements et d'organes de contrôle compte tenu du niveau très peu élevé de fraudes signalées par les organisations du système. En ce qui concerne les rapports couvrant une seule organisation, le Corps commun a conduit au cours des dernières années au moins un examen annuel sur la

gestion et l'administration. Les organisations qui ont fait l'objet de ces examens ont toutes reconnu l'utilité de cette contribution.

100. Le Corps commun s'est intéressé aussi bien à la dimension stratégique des activités des organisations participantes qu'à leur dimension opérationnelle, en ayant à l'esprit les mandats reçus des organes délibérants, les propositions émanant des organisations et des organes de contrôle et les risques associés au système dans son ensemble. Il a été tenu compte des objectifs primordiaux que sont l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience au sein des organisations et la coordination entre celles-ci.

101. Le Corps commun constate qu'il se heurte à une situation globale tendue sur le plan des ressources quand il doit entreprendre des tâches plus complexes requérant davantage de recherches, des consultations ainsi que des voyages. Il est particulièrement opportun pour le Corps commun de mener à bien de telles tâches, qui s'ajoutent aux activités qu'il entreprend sur mandat spécifique des organes délibérants et pour faire face à des problèmes à risque systémique élevé, car il dispose d'un avantage relatif qui lui est propre, à savoir l'horizontalité de son champ d'action.

102. Pour accroître la faisabilité de telles tâches eu égard à l'insuffisance des ressources, le Corps commun limite le nombre des tâches qu'il entreprend de manière à mobiliser un soutien adéquat pour celles qui sont retenues; réexamine la méthode d'affectation de membres du personnel et de fonds aux tâches et sollicite des capacités supplémentaires en appoint à ses ressources humaines. Il envisage aussi de porter à l'attention des organes délibérants la totalité des incidences de leurs demandes sur les ressources. Le Corps commun envisage de réfléchir à un redéploiement de ses ressources en revoyant la structure de son secrétariat. Il consultera les entités concernées par cette entreprise et fera rapport à l'Assemblée générale de ses conclusions.

103. Entre 2005 et 2014, le taux moyen d'acceptation des recommandations formulées dans les rapports couvrant l'ensemble du système et les rapports couvrant plusieurs organisations a augmenté, s'établissant à 66 %, tandis que le taux relatif aux organisations prises une à une est passé à 82 %. Le taux de mise en œuvre des recommandations touchant ces deux catégories a atteint respectivement 80 et 81 %. Le Corps commun s'emploie à élargir le

dialogue avec les cinq plus petites organisations qui ont éprouvé des difficultés à appliquer intégralement les recommandations formulées dans ses rapports et ses notes s'adressant à l'ensemble des organisations.

104. Le système de suivi en ligne de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun a montré son efficacité. Conformément à la résolution 69/275 de l'Assemblée générale, le Corps commun a élaboré des indicateurs de succès pour déterminer dans quelle mesure le système permet d'améliorer le suivi de l'application des recommandations, mais l'appui à la maintenance et la mise à niveau du système demeure problématique. L'examen par le Secrétaire général des possibilités d'hébergement en interne du site Web du Corps commun d'inspection, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247, pourrait être l'occasion de remédier à cette difficulté et d'améliorer le dispositif institutionnel du système.

105. Il est problématique de s'assurer que les organes délibérants et les organes directeurs, ainsi que les chefs de secrétariat des organisations participantes veillent à donner suite aux conclusions et recommandations du Corps commun. Celui-ci compte dialoguer plus activement avec les organisations pendant toute la durée du cycle d'élaboration de ses rapports et de ses notes et facilitera les décisions des organes délibérants en veillant à leur adresser des recommandations pratiques, orientées vers l'action et portant sur des questions clairement définies.

106. Les sept projets inscrits au programme de travail du Corps commun pour 2016 ont été sélectionnés avec soin dans le cadre d'un processus consultatif. Ils portent sur des questions qui revêtent de l'importance pour l'ensemble du système et tendent à les aborder selon une optique stratégique et axée sur les risques. Les domaines couverts sont les suivants : examen de la prestation des services administratifs; gestion des connaissances dans le système des Nations Unies; examen des politiques en matière de voyages; examen sous la conduite des donateurs de la reddition de comptes et du contrôle; examen global de l'appui apporté par le système aux petits États insulaires en développement et examen de la gestion et de l'administration de deux entités. Un équilibre raisonnable et un bon dosage ont ainsi été assurés entre les examens portant sur l'ensemble du système et ceux qui concernent un seul organisme, avec une ampleur et un degré de complexité variables.

107. L'année 2016 marque le cinquantième anniversaire de la création du Corps commun d'inspection. Dans ce contexte, le Corps commun tient à réaffirmer son souci de fonctionner avec efficacité en tant que seul mécanisme de contrôle externe à l'échelle du système couvrant toutes les organisations participantes et de répondre aux besoins et exigences des organes délibérants et organes directeurs des organisations participantes en travaillant en étroite collaboration avec leurs chefs de secrétariat. Il prend aussi à nouveau l'engagement de s'acquitter de son mandat en contribuant à améliorer l'efficacité et l'efficience ainsi que de favoriser la coordination entre les organisations participantes. Il s'adaptera aux nouvelles priorités définies par les organes délibérants tels que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

108. Quatre inspecteurs ont quitté le Corps commun à la fin de 2015. Avec les remplacements effectués, la nouvelle composition se traduit par une percée dans la composition féminine du Corps commun puisque trois des 11 membres sont désormais des femmes.

109. **M. Herman** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection pour 2015 (A/70/716), dit que la note a été préparée en application de la résolution 65/270 de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), de veiller à ce que la résolution soit mise en œuvre sans délai et d'apporter un appui au Corps commun.

110. Le CCS a pour mission d'aider le Corps commun à s'acquitter de ses fonctions cruciales dans le système des Nations Unies. Chaque année, lorsque le Corps commun prépare son programme de travail le CCS contribue à solliciter des suggestions auprès des organismes et propose à celui-ci des thèmes de réflexion.

111. Le CCS et son secrétariat ont réuni les notes du Secrétaire général par lesquelles il transmet ses observations et celles du CCS sur les rapports du Corps commun d'inspection concernant le système dans son ensemble, ces notes reflétant les vues de toutes les organisations du système. Lors de la préparation des rapports, le CCS collabore étroitement avec le Corps

commun, contribuant ainsi à leur donner une dimension plus concrète, tout comme il participe à l'élaboration du programme de travail du Corps commun. En conséquence, la collaboration entre les deux organes s'est intensifiée, tandis que le dialogue entre leurs secrétariats respectifs a permis d'approfondir l'action commune et, par conséquent, de veiller au fonctionnement harmonieux du système. Le Secrétaire général travaillera plus étroitement avec le Corps commun pour surveiller et suivre l'application des recommandations qu'il formule à l'intention du système dans son ensemble.

112. À la demande de la Commission, le Corps commun a mis l'accent sur les questions qui touchent l'ensemble du système, comme cela se reflète dans les résultats obtenus en 2015 et dans le programme de travail de 2016. Avec la mise en œuvre du cadre stratégique du Corps commun pour la période 2010-2019 et l'engagement accru à l'échelle du système, les ressources limitées du secrétariat du CCS continueront d'être fortement impactées.

113. **M. Chamlongrasdr** (Thaïlande), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance à l'action du Corps commun. Le Groupe s'inquiète cependant que la procédure d'établissement du projet de budget du Corps commun n'ait pas été effectuée conformément à l'article 20 de son statut, ce qui pourrait affecter son indépendance opérationnelle.

114. Le Corps commun aide les organes délibérants des organisations participantes à superviser la gestion des ressources et leurs secrétariats respectifs à s'acquitter des mandats et objectifs des organisations. Les organes délibérants doivent discuter des rapports du Corps commun et les secrétariats doivent appliquer les recommandations retenues.

115. Le Groupe salue le Corps commun qui s'est dit disposé à s'adapter aux nouvelles priorités, notamment au regard de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il se félicite en particulier de la mise en place de projets pilotes d'évaluation dans le cadre de l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement et de l'application concrète du mandat du Corps commun, qui est chargé d'examiner l'impact de l'appui du système des Nations Unies aux objectifs de développement, en plus de sa mission traditionnelle

relative à la gestion, aux méthodes et à l'utilisation efficace des ressources.

116. Le Corps commun doit améliorer ses procédures de travail internes, poursuivre la mise au point d'un cycle biennal de planification du travail et continuer à prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations pertinentes issues de l'examen collégial, en particulier celles portant sur la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources, la sensibilisation et le renforcement des compétences internes.

117. L'amélioration et la maintenance du système de suivi en ligne de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun demeurent problématiques. La possibilité d'hébergement en interne du site Web du Corps commun d'inspection, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247, est un moyen de régler ce problème.

118. Le Groupe se félicite de ce que les sept nouveaux projets inscrits au programme de travail du Corps commun pour 2016 portent sur des questions intéressant le système dans son ensemble selon une optique stratégique et axée sur les risques. Le Groupe examinera la portée et les objectifs de ces projets dans le souci de veiller à l'équilibre général entre les examens touchant à l'ensemble du système et ceux qui concernent les organisations prises individuellement.

119. Enfin, il serait bon de continuer à veiller à améliorer l'équilibre entre les sexes dans la composition du Corps commun.

120. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que le Corps commun joue un rôle essentiel dans le fonctionnement efficace du système des Nations Unies. La délégation américaine salue les efforts qu'il a consentis pour améliorer ses méthodes de travail et conduire des examens à l'échelle du système. Il devrait continuer à affiner ses indicateurs. Ce faisant, il pourra constituer pour les États Membres un instrument précieux d'aide à la décision.

121. L'oratrice dit attendre avec impatience les recommandations du Corps commun sur les politiques en matière de voyage et ses conclusions sur les politiques de lutte contre la fraude. Les dépenses de voyage constituant le deuxième poste de dépenses des organisations du système, il est indispensable d'utiliser ses ressources le plus efficacement possible. Compte tenu également des contraintes financières mentionnées

dans le rapport, le Corps commun devrait mobiliser des ressources et les utiliser de façon optimale pour réaliser ses objectifs.

La séance est levée à 12 h 30.